

Le pôle concurrence, consommation, répression des Fraudes et métrologie légale



Le pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie (Pôle C) de la DREETS exerce 2 types de missions :

Des missions opérationnelles dans les domaines de la régulation des marchés, des relations commerciales et de la métrologie. Des missions de pilotage (coordination, animation, programmation, suivi de la performance) et de soutien (contentieux, fruits et légumes, formation) aux enquêtes réalisées par les Directions Départementales de la Protection des Populations (DDPP).

Régulation économique des marchés

Le pôle C réalise des enquêtes auprès des entreprises dans deux domaines :

les pratiques restrictives de concurrence : transparence des relations commerciales, équilibre des relations industrie-commerce, délais de paiement...

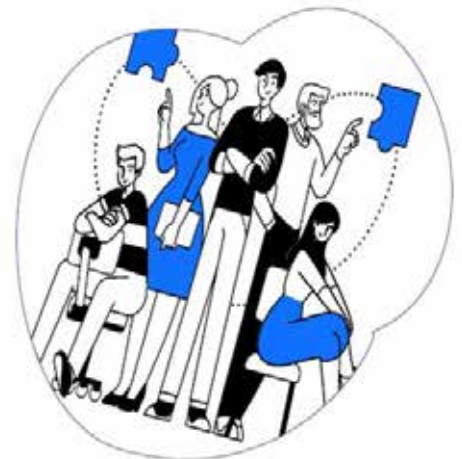
Le pôle C enquête également auprès de la grande distribution et peut donner des suites pénales et/ou civiles à ses constatations.

les pratiques anticoncurrentielles : ententes, abus de position dominante...

- recueille et traite les plaintes des professionnels et des consommateurs en ces domaines ;
- exerce une veille concurrentielle notamment dans les marchés publics, en collaboration avec les DDPP.

Pilotage, coordination et animation des réseaux

Coordonne et pilote les enquêtes mises en oeuvre pour assurer la sécurité des produits et des services sur le territoire.



LES AGENTS

35 dont :

12 à la concurrence

7 à la brigade des vins

9 à la métrologie légale

Le service de métrologie légale

Le service agit dans le domaine réglementé de la métrologie légale pour s'assurer de la conformité des instruments de mesure utilisés par les acteurs économiques dans le cadre des transactions commerciales ainsi que dans les domaines de l'environnement, la santé et la sécurité (balances de pesage, pompes à essence, ensembles de mesurage sur camions, taximètres, chronotachygraphes, compteurs d'eau, d'énergie électrique et de fuel domestique, récipients-mesure...). Son action vise en particulier à protéger le consommateur et à garantir une concurrence loyale entre les opérateurs économiques.

Le service exerce trois missions principales sur le territoire régional :

- ▶ la surveillance des instruments en service, dite surveillance du parc ;
- ▶ la surveillance (audits, visites de surveillance approfondie et visites de supervision inopinée) des organismes agréés par le préfet de département ou désignés au niveau national et chargés d'effectuer les vérifications périodiques, mais également des fabricants, importateurs, réparateurs ou installateurs ;
- ▶ la surveillance des instruments lors de leur mise sur le marché pour vérifier qu'ils peuvent être commercialisés en toute légalité.

La brigade d'enquêtes des vins et spiritueux

- ▶ contrôle des pratiques trompeuses (usurpation d'appellations, falsifications, étiquetages non conformes) ;
- ▶ contrôle l'identité, la composition et l'origine des vins et ce dès la production (contrôles sur les stocks, les récoltes et embouteillages des vins) ;
- ▶ surveille les importations.



QUELQUES CHIFFRES

170 interventions de la brigade régionale des enquêtes vins et spiritueux

+ DE 4 000 instruments de mesures contrôlés

270 contrôles d'entreprises dont 1/4 en matière de délais de paiement.

